

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

| Nombre de membres | | |
|---|----------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 18 |

Date de convocation :

6 février 2024

Objet de la délibération :

**CREATION D'UN EMPLOI
PERMANENT D'ANIMATEUR
GRADE ANIMATEUR
TERRITORIAL A TEMPS
COMPLET**

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mardi 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie.

PRESENTS : 15

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, MILLIEX Didier, MILANI Paul.

POUVOIRS : 3

PASQUALI Gabriel Michel Raphaël a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier,

ABSENTS : 11

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, SANTINI Gilda, MATTEI Thomas, SAMPIERI Alexandra PASQUINI Joseph, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose, GARULLI Alicia, SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

CREATION D'UN EMPLOIS PERMANENT D'ANIMATEUR GRADE ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'animateur, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'animateur territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix conseil municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
- VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux,

Oui l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame le Maire
- de créer, un emploi permanent d'animateur, relevant du grade d'animateur territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés à l'exception de